



N° 12-3

SAISON 12-13

DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE**VOLET N° 1** du 21 mai au 15 juin 2012 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur**

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement ou n° Pts N° de licence Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté	Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation
Numéro <input type="text"/>	Numéro <input type="text"/>
Intitulé <input type="text"/>	Intitulé <input type="text"/>
Contact mail <input type="text"/>	Contact mail <input type="text"/>
De la ligue <input type="text"/>	De la ligue <input type="text"/>

Informations critérium fédéral 2011/2012	Avis
Participation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ligue recevante <input type="text"/> date <input type="text"/>
Niveau lors du dernier tour <input type="text"/>	Fédération <input type="text"/> date <input type="text"/>

Indemnité de formation	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Année de naissance <input type="text"/>	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Classement 2012/2013 <input type="text"/>		
Nombre de points <input type="text"/>		
Valeur du point (Voir en bas de page) <input type="text"/>		
Montant indemnité (Points x Valeur du point) <input type="text"/>		
<small>La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation</small>		

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



N° 12-3

SAISON 12-13

AVIS DE MUTATION**VOLET N° 2** du 21 mai au 15 juin 2012 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé (sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue



Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2012-2013.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

Messieurs	N° 1 à 20 34,90 €	N° 21 à 100 24,00 €	N° 101 et plus 20,70 €	17 et plus 18,50 €	13 à 16 13,10 €	11 à 12 8,80 €
Dames	N° 1 à 20 28,40 €	N° 21 à 100 19,70 €	N° 101 et plus 17,50 €	13 et plus 15,30 €	9 à 12 12,00 €	7 à 8 7,60 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16